

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 octobre 2022

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Paul Thiollère, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Etienne Careil donne procuration à Christophe Martin
Marie-Christine Chaprier est nommé secrétaire de séance

I - Procès-verbal du conseil du 29 août 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

II – Place de parking – la poste

Les facteurs nous demandent de transformer la place de parking minute située 3 rue de la Modure, en place de parking réservée pour la poste de 10h30 à 13 heures.

Le conseil municipal autorise Mme la Maire à prendre un arrêté actant cette demande.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

III – Approbation APD, maison de santé

Il s'agit d'approuver l'avant-projet définitif, d'autoriser Mme la Maire à engager les appels d'offres. Le bâtiment est divisé en 6 locaux professionnels, 2 en rez-de-chaussée, 1 au premier étage, 3 au 2^{ème} étage.

L'ascenseur est commun aux 2 bâtiments (maison de santé et maison « bleue »).

Il n'y a pas de modification à l'extérieur.

L'isolation se fait par l'intérieur avec des matériaux biosourcés.

Toutes les menuiseries sont changées.

Les sols souples sont changés.

Nous optons pour une chaudière à granulés bois de 36 kw.

La ventilation et l'électricité seront reprises.

Nous installons une centrale photovoltaïque sur la toiture qui permettra une autoconsommation.

Pour l'été des « brises de soleil » sont installés sur les menuiseries extérieures pour le confort.

Le coût du projet a été revue à la hausse car nous avons choisis des matériaux biosourcés pour l'isolation, des menuiseries alu-bois, l'installation d'une centrale photovoltaïque et l'augmentation du coût de la construction a été pris en compte.

La surface totale du bâtiment est de 305 m2, le prix de revient au m2 est de 1 248 € HT.

La surface dédiée aux professionnels de santé est de 270 m2, soit 1410 € HT.

Ces coûts représentent la moitié du prix du neuf.

Les subventions viendront de l'ARS, du département et de la région, sans oublier les loyers.

M. Thiollère pense que c'est une bonne idée mais pas dans ce bâtiment, il votera contre.

Il remarque qu'il n'y a pas de VMC double flux, ce qui engendre de la perte de chaleur.

Il pose le problème du chauffage :

-risque de rupture des granulés

Mme Trémoulhéac répond que ce problème a été discuté avec le SIEL, nous sommes en groupement d'achats et la société qui nous livre est en capacité d'assumer cette livraison, le coût du granulé sera de 260 € la tonne en 2023.

M. Thiollière dit qu'il faudrait faire un réseau de chaleur sur la commune pour tous les bâtiments, en partenariat avec la maison de retraite.

Ceci a déjà été étudié, ce n'est pas possible, il y a trop de distance, et on ne peut pas traverser la rivière.

Mme la maire précise que tout cela a été discuté et réfléchi depuis 2 ans.

M. Bonnard dit qu'il faut anticiper pour dans 20 ans.

Mme Rivoire dit que dans l'avenir se seront des bâtiments passifs et sans chauffage qui seront construits.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12	3	

IV – Demande de subvention au département pour la maison de santé

Dans le cadre de l'appel à partenariat pour la création et la labélisation de maison de santé pluriprofessionnelle territoriale de santé (MSP) 2022 et de communauté professionnelle de santé (CPTS), la commune sollicite une subvention pour un montant total des travaux de 380 761,35 € HT

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

V- Subvention association « la Trisande »

Organisation d'un évènement public dans le cadre des journées du patrimoine : « femmes extraordinaires »

Demande de subvention exceptionnelle : 800€

Proposition : 400€

Le conseil municipal autorise Mme le maire à mandater une subvention de 400,00 €.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	12		3

VI – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal définit les effectifs des emplois communaux à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Vu arrêté du 1^{er} juillet 2022, M. Odouard a été nommé sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux par voie de la promotion interne ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 15 septembre 2022 ;

La modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2022 est la suivante :

Filière technique :

- création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

VII – Décision modificative - programme voirie 2020

Cette décision modificative se justifie par l'augmentation du coût des matériaux.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
23 : Immobilisation en cours	687 511,00 €			687 511,00 €
2315/23 : installations, matériels et outillages techniques	60 000,00 €	- 400,00 €	0,00 €	59 600,00 €
23 : Immobilisation en cours	687 511,00 €			687 511,00 €
2315/2001/23 : voirie 2020	65 600,00 €	0,00 €	400,00 €	66 000,00 €

M. Fraisse demande si l'entreprise Borne TP a été relancé par rapport aux désordres constatés sur la voirie du chemin d'Ecuville.

M. Vagnon dit que oui, dit que le PV de réception comprend des réserves.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

IX – Validation devis MO chaudière salle des fêtes

Pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes, le bureau d'études CaeliConseil nous propose un devis de 7 100,00 € HT, soit 8 520,00 € TTC.

La commune a déjà fait une demande de subvention (PEUPLIER) pour cette maîtrise d'œuvre qui sera d'environ 50 %.

Ce cabinet a déjà fait l'étude thermique de la salle des fêtes.

Le cabinet nous accompagnera pour le lancement de l'appel d'offres, le choix des chaudières et la réception des ouvrages.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

X – Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- AB 46, 9 rue du Faubourg.
- AD 260, lieu-dit « le guéret »
- AE 514 et 532, 249 rue Jean Delforges

Nb votants	Pour	Contre	Abstention
15	15		

XI -Divers

- Eau : le département est toujours en alerte renforcé, il est donc interdit de prélever de l'eau dans la rivière le Ternay. Pour la commune, nous sommes à l'équilibre entre la sortie du captage du Mantel et la consommation, soit 11 m3. L'effort de maîtrise de votre consommation doit être maintenu.
- CCAS :
 - déstockage le 22 octobre 2022, Grand Place.
 - Repas des aînés le 27 novembre 2022 à la salle des fêtes

- Espaces verts : Environ 25 arbres hautes tiges seront plantés dans le parc de l'école, à l'agorospace, sur le chemin des tissages et près des jardins partagés, en partenariat avec le Parc du Pilat.
- Cimetière : le centre du cimetière près de l'ossuaire va être réaménager, l'eau de pluie du toit sera récupérée, plantation de quelques massifs, gestions des déchets.
- Terrain de foot : Suite à une nouvelle réunion avec le bureau du SCP et vu les décisions de la fédération de faire le moins de match possible en nocturne, il est apparu opportun d'abandonner le projet de renforcement de l'éclairage du terrain. La priorité sera donner aux bâtiments (vestiaire + buvette), la suite à donner sera discuter avec les dirigeants du SCP.
- Parc du Pilat :
Le nouveau président est M. Charles Ziliok
Le processus d'élaboration de la nouvelle charte se poursuit réparti en divers ateliers.
Les documents seront mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Exposition sur la pollution lumineuse du 18/09
Après de nombreux échanges, 3 idées sont ressorties :
 - Elargir les plages d'extinction de l'éclairage public
 - Proposer des périodes d'extinction totale
 - Mettre des détecteurs de présence
- Salle des fêtes : certaines activités seront déplacées pendant la période hivernale.
Cinémalette regroupera ses séances du mardi sur les week-ends.
- Décoration de Noël : Diminution des illuminations et proposition de nouveaux types de décoration.
- Ecole : M. Fraisse s'interroge sur des problèmes de violences à l'école. Cet incident a eu lieu pendant le temps de cantine, la commission scolaire a reçu les délégués de parents d'élèves, et met tout en œuvre pour apaiser cela avec l'équipe périscolaire. Un courrier a été envoyé à toutes les familles. C'est la première fois qu'un tel évènement se produit à Saint-Julien.
- SICTOM : M. Thiollière fait un point sur l'avancement du remplacement des containers par des colonnes, nous allons prochainement recevoir une carte pour définir les emplacements. Les gros cartons doivent impérativement être déposés en déchèterie. Nous allons travailler avec le SICTOM pour le compostage.
- La lettre pirallone sera distribuée semaine 42 et 43

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 18

Vu par Nous, Céline Elie, maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être publié le 16 novembre 2022 sur le site internet de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

La maire
Céline Elie



La secrétaire de séance
Marie-Christine Chaprier